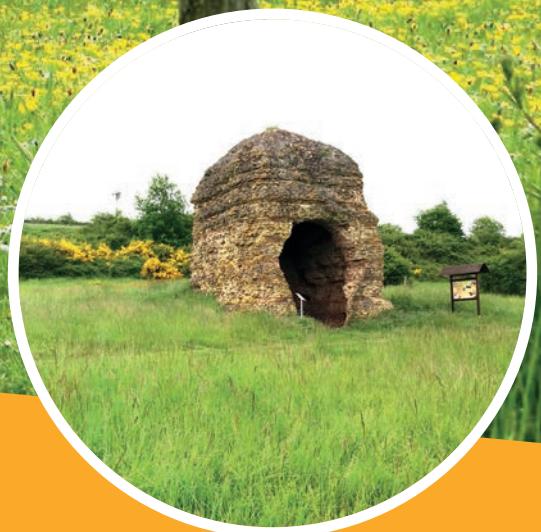


# Fréteval

BULLETIN MUNICIPAL  
**2020**



# Sommaire

## 3 BILLET DU MAIRE

## 8 INFORMATIONS VIE LOCALE

- Présentation du nouveau conseil municipal
- Commissions communales
- Établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.)
- État civil
- Étang de Saint Lubin

## 11 ESPACE PUBLIC

- Les obligations des riverains en matière d'entretien des abords de propriété en bourg et en campagne
- Balayage des caniveaux
- Jours et horaires d'ouverture de la déchetterie de Morée
- Arrosage des plantations et des massifs par les agents techniques municipaux : eaux de récupération
- Les animaux errants !
- Que faire de nos déchets verts ?
- Bruits et nuisances
- Incivilité, propreté et salubrité publiques

## 12 INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Accueil du public
- Frétevalloises, Frétevallois
- École de Fréteval
- Trésor public de Morée
- Délivrance des passeports et des cartes d'identité
- Permis de conduire et cartes grises
- Recensement militaire obligatoire à 16 ans
- Recensement de la population
- Plan de Sauvegarde Communal de Fréteval
- La maison de la justice et du droit à Blois
- Permanence du conciliateur à Morée
- Assistantes sociales

## 14 INFORMATIONS SOCIALES ET SANTÉ

- Plan canicule et veille estivale
- Cabinet d'infirmières à Fréteval
- Défibrillateurs
- Colis de Noël pour les personnes âgées
- REMI - Transport à la demande

## 15 ASSAINISSEMENT ET SIAEP

## 16 BUDGET

## 19 INTERCOMMUNALITÉ

- La CPHV

# ASSOCIATIONS

UNC A.F.N	02 54 82 66 85
Amicale des Anciens Combattants	02 54 82 66 85
UNRPA	02 54 72 27 19
Société de Chasse	06 59 77 70 60
Comité des Fêtes	02 54 82 72 42
Echos de la Vallée du Loir	
02 54 82 66 71	
Cantine scolaire de Fréteval	06 69 79 89 54
MOSAÏC	06 43 80 75 52
Fréteval Gym	02 54 72 26 14
APE Fréteval Morée	02 54 23 67 81
Association foncière de Fréteval	02 54 23 67 81
Club des supporters du FCHV	06 35 92 33 59
Association de défense des riverains du Loir	02 54 82 03 42
Football Club du Haut Vendômois FCHV	06 09 49 43 32
Sporting Club Moréen	02 54 82 65 66
Association du groupement de chasse du Plessis de Fréteval	02 54 23 46 71

Pour les associations situées en dehors de la commune, rendez-vous sur le site : [www.cphv41.fr/associations](http://www.cphv41.fr/associations)

Compte-tenu de l'impact économique de la crise sanitaire COVID19, la Municipalité n'a pas souhaité solliciter, cette année, les annonceurs participant habituellement au Bulletin Municipal.

Nous les contacterons l'année prochaine et nous les remercions par avance de l'accueil qu'ils voudront bien nous réservé.

**SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**cphv**  
Communauté  
Perche & Haut Vendômois

**Intervention vidanges groupées  
(minimum 5 inscrits)**



**CÔTS MUTUALISÉS  
RÉALISÉES PAR UN  
VIDANGEUR AGRÉÉ**

Communauté du Perche & Haut Vendômois  
Place Pierre Genevié 41160 FRÉTEVAL  
www.cphv41.fr  
Rubrique SPANC - Entretien-Vidange

cphv@cphv41.fr  
02.54.82.74.91

## Bulletin communal de Fréteval

Directeur de la publication    Réalisation et impression  
**Bernard PILLEFER**



LES ÉDITIONS DU LOIR

06 83 86 41 80

Dépôt légal à parution

Le bulletin communal 2020 ne ressemble à aucun des autres bulletins publiés jusqu'à maintenant puisqu'il s'inscrit sur une période nullement connue à ce jour et qui marquera à tout jamais les esprits des frétevallois et frétevalloises mais bien au-delà aussi puisque l'ensemble de la planète a connu une page totalement inédite de son histoire.

Depuis mars 2020, notre pays est frappé de plein fouet par une crise sanitaire sans précédent. Au moment où j'écris ces lignes, la situation sanitaire semble stabilisée mais la vigilance s'impose à tous si nous ne voulons pas voir surgir une nouvelle vague de propagation du virus Covid-19. Le monde entier a vu déferler cette pandémie avec plus ou moins de violence.

La France, fortement touchée avec plus de 30 000 morts, a mis en place des mesures contraignantes mais indispensables pour contenir la propagation du virus.

Le confinement préconisé s'est traduit par l'arrêt de nombreuses activités. Ces mesures marqueront la mémoire de nos concitoyens mais également les différents acteurs économiques de nos territoires.

Le contexte a mis en avant notre dépendance vis-à-vis de filières industrielles délocalisées. Nous avons pu constater notre impréparation pour faire face à un phénomène sanitaire d'ampleur. Certes, la propagation d'un tel virus n'était pas prévisible mais avons-nous été suffisamment attentifs vis-à-vis des premiers événements sanitaires survenus en Chine ? Loin de moi la volonté d'engager une polémique sur cette thématique mais faisons en sorte que les enseignements de cette situation puissent être tirés pour éviter que lors de tels événements, nous ne soyons pas démunis et trop dépendants des autres. Retrouvons une certaine autonomie et réorganisons nos structures pour être plus réactifs dans le futur.

Mais la France a su faire face à ce fléau grâce à l'engagement de femmes et d'hommes dans de nombreux domaines. Je voudrais saluer en premier lieu, les acteurs du monde médical qui ont fait preuve d'une solidarité sans faille, bravant le risque de contamination car sous-équipés voire non-équipés. Je pense aussi aux personnels de proximité qui ont

continué à se rendre au domicile des personnes à aider. Grand merci à tous les « SOIGNANTS » sans qui les conséquences de la pandémie auraient été encore plus importantes.

J'ai une pensée pour les familles qui ont été touchées au plus profond d'elles et qui ont trouvé l'énergie pour affronter ces moments si particuliers.

Merci aussi aux personnels des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) qui ont dû, souvent livrés à eux-mêmes, trouver les bons gestes, adapter le volet opérationnel pour assurer une prise en charge des résidents dans les meilleures conditions tout en assurant la sécurité sanitaire des agents.

Personnels de direction et agents ont fait bloc pour préserver, du mieux possible, nos aînés de ce fléau.

Merci aux commerçants de première nécessité à qui il a été demandé de poursuivre leurs activités pour nous permettre de continuer à disposer des produits indispensables à la vie de tous les jours : boulanger, commerces alimentaires, tabac-journaux, etc...

À Fréteval, l'essentiel a été assuré grâce à nos 3 commerces de proximité que nous avons le bonheur d'avoir encore présents sur la commune.

Cette chance, il faut la saisir et si vous vous êtes rapprochés d'eux durant cette période dramatique sur le plan sanitaire, je vous invite à prolonger cette démarche de proximité. Leur présence s'est avérée indispensable. Leur pérennité dépend de votre engagement de tous les jours, de tous les instants. Ne les oublions pas dès que les situations se rapprochent

**INFORMATION CORONAVIRUS** COVID-19

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

-  **Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
-  **Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter**
-  **Eviter de se toucher le visage**
-  **Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres**
-  **Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**
-  **En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS)  **0 800 130 000** (appel gratuit)



## BILLET DU MAIRE

de la normale. Ils ne peuvent pas être juste une simple variable d'ajustement. D'autres secteurs se sont vus contraints de freiner leurs activités voire de les stopper afin de répondre aux injonctions de l'Etat. D'autres entreprises ont adapté leurs méthodes de travail pour garantir une poursuite de leurs activités garantissant ainsi une protection sociale à leurs personnels.

Que vous soyez tous remerciés.

Cette situation a fragilisé ces commerçants, ces artisans, ces industriels. L'Etat a proposé des dispositifs d'accompagnement mais nous voyons déjà poindre les plans sociaux.

Après la crise sanitaire, maîtrisée à ce jour mais pas totalement endiguée, nous connaissons une crise économique et financière gigantesque accompagnée par une crise sociale d'une ampleur non-évaluable à ce jour mais malheureusement certaine.

La commune de Fréteval a accompagné du mieux possible cette phase sanitaire en assurant un suivi des personnes vulnérables. Nous nous sommes appuyés sur notre dispositif de suivi lors des périodes de canicule.

Nous avons équipé tous les Frétevallois et Frétevalloises lors de la fin du confinement en distribuant 3 masques en tissu à chacun.

La commune a acheté deux masques par habitant en participant au groupement de commande proposé par la communauté de communes du Perche et Haut vendômois. Le Conseil départemental a mis gratuitement à notre disposition un masque par habitant.

J'adresse toute ma reconnaissance à Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, qui a su être réactif et innovant en proposant différents dispositifs d'accompagnement auprès des collectivités locales, des commerces



de première nécessité, des EHPAD, : fourniture de masques dont certains fabriqués par des couturières bénévoles, distribution de plaques de protection en plexiglass, fourniture de parloir pour les EHPAD, distribution de distributeurs de gel hydroalcoolique.

Les services administratifs et techniques communaux ont poursuivi leurs activités en adoptant les gestes barrières et en adaptant les méthodes d'intervention. Merci aux agents qui ont réagi positivement à leur mise en œuvre.

Cet épisode sanitaire, stabilisé au mois de juillet, appelle malgré tout notre plus grande vigilance. Des foyers émergent ici ou là. La propagation du virus est encore très importante dans certains pays. Les médecins attirent notre attention sur un strict respect des gestes barrières si nous voulons garder sous contrôle ce virus.

Alors protégez-vous. En vous protégeant, vous protégez les autres.

Cette situation perdurera tant que les chercheurs n'auront pas trouvé le vaccin qui nous permettra de sécuriser les populations sur notre planète.

Saluons cette dynamique mondiale où tous les chercheurs se sont unis œuvrant ainsi pour notre sécurité sanitaire mais le parcours est incertain et long.

### Une nouvelle équipe municipale

L'année 2020 était l'année consacrée au renouvellement des conseils municipaux. En raison de l'épisode covid-19, nous avons assisté à des élections municipales séquencées qui s'échelonnèrent sur plusieurs mois puisqu'après

un 1<sup>er</sup> tour organisé le 15 mars, les communes où un 2<sup>e</sup> tour était nécessaire, il a fallu attendre le 28 juin pour connaître les nouveaux élus dans leur globalité.

Aujourd'hui, après cette période toute particulière là encore totalement méconnue à ce jour, les conseils municipaux sont installés. L'élection des maires et des adjoints au maire a pu être organisée. À Fréteval, l'élection a été entérinée dès le 1<sup>er</sup> tour mais le conseil municipal n'a pu être installé que le 23 mai 2020.

Nous remercions les Frétevallois et Frétevalloises qui se sont déplacés pour élire leurs conseillers municipaux.

Vous avez confirmé notre engagement. Les membres du conseil municipal nouvellement élus ont pour seule et unique volonté la défense les intérêts de la collectivité.

Le bulletin communal permet aussi de faire un bilan de l'année passée certes avec un décalage dû à cette période exceptionnelle covid-19.

Les années défilent à grand rythme, nous sommes arrivés au terme de notre mandat 2014-2020.

Je souhaite remercier les adjoints et les conseillers municipaux qui ont œuvré à mes côtés pour conduire les nombreuses opérations menées lors de ce mandat pour le compte de notre commune et dans le respect de l'intérêt général.

Les opérations d'investissement sur l'ensemble du mandat s'élèvent à 1 333 390,66 € sans avoir eu recours à l'emprunt.

Malgré ce fort niveau d'investissement, le désendettement de la commune s'est





poursuivi pour une extinction de l'ensemble des emprunts (commune et assainissement) dès 2028. Cette situation permet à la commune de Fréteval d'avoir une approche sécurisée de l'avenir et lui laisse ainsi la possibilité d'envisager sereinement de nouveaux programmes d'investissement. Au cours de l'année 2019, votre conseil municipal a conduit de nombreuses opérations d'investissement :

#### **1 - La préservation du patrimoine routier communal avec un important niveau de travaux s'élevant à 118 245,09 € TTC.**

Les voies concernées ont été nombreuses ;  
VC 16 Bellevue – La Maçonnerie,



VC 502 Les Hauts de Courcelles,  
VC 18 La Buzellerie (voie de désenclavement),  
Rue Maurice David,



Dérasement d'accotements et curage de fossés.



Ces travaux ont fait l'objet d'une subvention de 26 000,00 € au titre de la dotation de solidarité rurale du conseil départemental.

#### **2 - Le cheminement piétonnier route des Closeaux pour 33 369,90 € TTC avec une subvention de 5 121,00 € au titre du produit des amendes de police**

**et une subvention de 12 800,00 € du Conseil départemental au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable.**



#### **3 - Divers travaux de bâtiments :**

Remplacement des menuiseries à l'école maternelle pour 62 719,03 € TTC,



Ravalement, charpente et gouttière à la Mairie pour 7 137,30 € TTC,  
Isolation et chaînage à la salle de l'horloge pour 7 143,00 € TTC,



Réfection de l'éclairage à la salle des fêtes pour 3 879,94 €,

Chauffage au Musée de la fonderie pour 4 739,28 € TTC.

Les travaux de remplacement des menuiseries à l'école maternelle font l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant de 22 439,00 €.

#### **4 - L'acquisition de divers matériels dont notamment une tondeuse auto-portée pour 27 000 €, un groupe**

électrogène, une sono portable, une borne de propreté et une boîte à livres implantée à côté de la boulangerie.



**5 - L'aménagement de l'étang Saint Lubin avec la mise en place de toilettes sèches et d'une signalisation spécifique pour 7 652,80 € TTC.**



Ces travaux ont fait l'objet d'une subvention du Conseil départemental de 2 223,00 €.

À signaler que la fréquentation des pêcheurs est en augmentation. Merci à Ginette Garcia et à Jacky Durand pour le suivi de cet espace.



## BILLET DU MAIRE

**6 - L'acquisition de 4 défibrillateurs pour équiper les bâtiments publics recevant du public.** C'est ainsi que les 2 groupes scolaires, le stade de football et la salle des fêtes en sont dotés. Le défibrillateur de la salle des fêtes est de type extérieur pour une utilisation élargie. Le coût global s'élève à 7 513,20 € TTC.

**7 - Le remplacement et la mise en place de nouveaux extincteurs sur divers bâtiments.**

**8 - La mise à niveau de l'équipement informatique, ordinateurs et logiciels, pour 8 868,87 € TTC.**

**9 - L'acquisition de guirlandes, la numérotation des maisons, la pose d'une signalisation de limitation de vitesse à 50 km/h route de la Montballière et rue de l'étang, l'acquisition d'un radar pédagogique pour la rue de la gare (2 504,40 € TTC) et l'achat de la licence IV de l'Auberge de la Tour pour un coût global de 12 362,70 € TTC.**



Nos actions en faveur de la sécurisation ont des limites. Maintenant, il en va aussi du civisme des usagers de la route. Tous ces investissements ont été financés uniquement sur les fonds propres de la commune, subventions déduites. Nous n'avons donc pas eu recours à l'emprunt.

Les investissements vont se poursuivre en 2020. Nous avons fait le choix d'un budget attentif, intégrant les éventuelles conséquences budgétaires de la crise sanitaire que nous traversons. Pour

autant, nous avons souhaité poursuivre les investissements sur la commune afin d'accompagner le monde économique en attente de la commande publique :

**1 – Terminer le remplacement des menuiseries sur le bâtiment à l'école maternelle pour un montant de 10 270,98 € TTC.**

**2 – Remplacer le poteau incendie à proximité de l'église : 3 470,99 € TTC.**

**3 – Restaurer l'escalier de la Chapelle de Rocheux : 42 468,40 € TTC.**



Cette opération est soutenue par la Fondation du patrimoine au travers de dons provenant de particuliers à hauteur de 4 413,30 € et d'un reste à verser d'une opération antérieure de 1 036,03 €, d'un financement spécifique de la Fondation du Patrimoine de 6 630,00 €. Une subvention du Conseil départemental de Loir-et-Cher de 7 957,00 € et un fonds de concours de la Communauté de Communes du Perche & Haut Vendômois de 4 300,00 € complètent le montage financier.

**4 – Aménager les espaces publics extérieurs de plusieurs équipements communaux et communautaires sur l'ancien site de la fonderie pour 70 451,14 € TTC.** Ces travaux bénéficient d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 24 760,00 et d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Perche & Haut Vendômois de 17 670,00 €.

**5 - Renforcer le patrimoine routier communal en consolidant le chemin de la goutte d'Or pour 2 306,40 € TTC,** en assurant la réfection de la couche de roulement de la voie communale n° 1 dite route des Closeaux pour un montant de 64 642,88 € TTC et organisant la réfection du chemin de la fosse avec un caniveau central pour 38 979,13 € TTC. Ces travaux de voirie font l'objet d'une

subvention du Conseil départemental au titre de la Dotation de Solidarité Rurale d'un montant de 26 000,00 €.

**6 – Acquérir un nouveau camion pour remplacer celui de 2003.**



En 2019, nous avons pu poursuivre les efforts d'équilibre du budget annexe du service d'assainissement collectif uniquement au travers de ses propres recettes à savoir grâce à la taxe d'assainissement.

Ce budget reste toujours très tendu. Suite à l'étude patrimoniale et au schéma directeur d'assainissement réalisés en 2018, l'année 2019 a été nécessaire pour finaliser les opérations à mener sur le réseau d'assainissement des eaux usées.

Nous avons déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour reprendre des parties du réseau existant où nous avons constaté de nombreuses infiltrations d'eaux claires parasitaires et pour reconstruire une nouvelle unité de traitement des eaux usées.

L'actuelle installation est arrivée à saturation (et après 15 ans de service), il nous faut se projeter pour permettre un nouveau développement du constructif sur la commune.

Filière boues en 2005 – 1<sup>ère</sup> création de la STEP en 1991 – 950 EH (équivalent habitants).

Il s'agit d'un vaste programme d'investissement estimé à 1 273 000,00 € HT et pour lequel nous pouvons espérer un subventionnement de base à hauteur de 30% et 10% de plus au titre de la zone ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). Notre territoire ne devant plus être éligible à ce dispositif ZRR à compter de décembre 2020, nous avons précipité le dossier afin d'en bénéficier.

La nouvelle équipe municipale devra mener à bien cette opération. Nous avions le devoir de rendre la commune

éligible au maximum des aides envisageables aujourd'hui.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, le conseil municipal a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet Dupuet pour une prestation arrêtée à 6 250,00 € HT à laquelle il faut ajouter l'accompagnement pour l'étude d'incidence de rejet pour 5 200,00 € HT. Une mission de maîtrise d'œuvre relative au renouvellement des canalisations d'eaux usées et la construction de la nouvelle station d'épuration vient d'être confiée au Cabinet Merlin de Semoy (45) pour une tranche ferme de 9 373,00 € HT et une tranche optionnelle de 73 789,00 € HT

Cette démarche doit rester en adéquation avec les capacités financières du service d'assainissement.

L'urbanisation de demain, à Fréteval, passe par ce travail de prospective budgétaire.

### **Un mot sur le très haut débit**

Après les travaux de montée en débit sur les communes de Renay, Romilly-du-Perche, Chauvigny-du-Perche, La Chapelle-Vicomtesse, Le Poislay, La Chapelle-Enchérie réalisés par le Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » durant les années 2016 et 2017,

Après l'attribution par « Val de Loire Numérique » d'une délégation de service public, le 12 décembre 2017, à TDF qui doit assurer le déploiement de la fibre pour tous, habit isolé compris et cela d'ici la fin 2022,

Après une année 2018 consacrée à la création de la société de projet « Val de



Loire Fibre », aux études d'ingénierie sur les 2 départements, aux vérifications de l'adressage (relevés de BAL – Boîtes aux lettres),

Les travaux de pose des NRO et des SRO ont débuté (NRO à Pezou et Fréteval – SRO à Brévainville, Fréteval, Pezou, Saint-Firmin-des-Prés, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Saint-Jean-Froidmentel). Les premiers kilomètres de fibre sont posés pour le réseau de collecte.

L'année 2019 aurait dû être l'année de début de commercialisation des prises. Malheureusement, TDF a rencontré des difficultés de 2 ordres :

- La difficulté à réaliser ou à faire réaliser les études techniques devant conduire à la réalisation des travaux de déploiement de la fibre,
- La difficulté à trouver des entreprises susceptibles de réaliser les travaux de déploiement en raison de l'ampleur du schéma et de l'important besoin en main d'œuvre.

La DSP (délégation de service public) et son programme de déploiement :

- 513 communes dont 255 en Loir-et-Cher



- 490 millions d'euros
- 320 000 prises (foyers et entreprises) dont 134 000 pour le Loir-et-Cher
- 16 000 km de fibre à tirer
- 3000 km de génie civil
- 998 locaux techniques dont 437 en Loir-et-Cher
- 96 NRO dont 48 en Loir-et-Cher
- 902 SRO dont 389 en Loir-et-Cher
- 100% FTTH, Habitat isolé compris.

Concernant Fréteval, les 681 prises programmées adressables sur la fin 2019 (sur les 701 prises recensées) devraient l'être à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2020 pour s'achever d'ici 2021.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Frétevallois et Frétevalloises et notamment à Madame et Monsieur COURNEDE, Sandrine et Frédéric, les nouveaux propriétaires du camping de La Maladrie qui devient le Camping des 2 étangs. Le covid-19 a retardé l'ouverture de l'équipement mais souhaitons leur courage et réussite.

Nous leur assurons notre soutien pour que cet espace revive et retrouve les grands moments de fréquentation qu'il a pu connaître antérieurement.

Mesdames, Messieurs, une nouvelle mandature s'ouvre devant nous, soyez assurés que nous serons tous unis pour défendre les intérêts de la collectivité et faire de Fréteval une commune accueillante et attractive.

**Bernard Pillefer  
Maire de Fréteval**





# Présentation du nouveau conseil municipal



**Bernard PILLEFER**  
Maire



**Pascal TRASSARD**  
1<sup>er</sup> Adjoint



**Virginie TIGNON**  
2<sup>ème</sup> Adjointe



**Jacky DURAND**  
3<sup>ème</sup> Adjoint



**Martial MOYER**



**Philippe LERICHE**



**Évelyne BLIN**



**Chantal MAUDHUIT**



**Christian FICHEPAIN**



**Martial MÉNAGE**



**Éric EXPERTON**



**Évelyne GANDON**



**Carole BARRAULT**



**Céline RICHARD**



**Angèle AUBÉ**

**1<sup>er</sup> adjoint :** la délégation de fonction est accordée à M. Pascal TRASSARD pour prendre toutes décisions et coordonner toutes actions dans le domaine des affaires liées aux finances, à la voirie, aux bâtiments et à l'assainissement, à la gestion du site internet de la commune, et au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

**2<sup>ème</sup> adjointe :** la délégation de fonction est accordée à Mme Virginie TIGNON pour prendre toutes décisions et coordonner toutes actions dans le domaine des affaires scolaires, sociales, culturelles, communication et des affaires liées au cimetière.

**3<sup>ème</sup> adjoint :** la délégation de fonction est accordée à M. Jacky DURAND pour prendre toutes décisions et coordonner toutes actions dans le domaine des affaires touristiques et sportives, gestion de la salle des fêtes, gestion de la Maison du Tourisme : expositions, relations avec les associations, économie d'énergie



## Commissions communales

### COMMISSIONS DES FINANCES ET DES BUDGETS

Président : M. Pascal TRASSARD  
 Vice-Président : M. Martial MOYER  
 Membres : Mmes Évelyne BLIN, Évelyne GANDON, Chantal MAUDHUIT, M. Martial MÉNAGE

### COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ASSAINISSEMENT

Président : M. Martial MOYER  
 Vice-Président : M. Pascal TRASSARD  
 Membres : Mmes Évelyne BLIN, Évelyne GANDON, M. Jacky DURAND, Éric EXPERTON, Christian FICHEPAIN, Philippe LERICHE

### COMMISSION DES BÂTIMENTS

Président : M. Martial MOYER  
 Vice-Président : M. Pascal TRASSARD  
 Membres : Mmes Angèle AUBÉ, Carole BARRAULT, Évelyne BLIN, Évelyne GANDON, M. Jacky DURAND, Éric EXPERTON, Christian FICHEPAIN, Philippe LERICHE

### COMMISSION DES AFFAIRES TOURISTIQUES

#### ET CULTURELLES

Président : M. Jacky DURAND  
 Vice-Président : M. Pascal TRASSARD  
 Membres : Mmes Angèle AUBÉ, Carole BARRAULT, Évelyne GANDON, Chantal MAUDHUIT, Céline RICHARD, M. Philippe LERICHE

### COMMISSIONS SPORT ET LOISIRS,

#### FÊTES ET CÉRÉMONIES

Président : M. Jacky DURAND  
 Vice-Président : Mme Céline RICHARD  
 Membres : Mmes Angèle AUBÉ, Carole BARRAULT, Évelyne GANDON, M. Martial MOYER, Pascal TRASSARD

### COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Président de droit : M. Bernard PILLEFER  
 Représentant du Maire : M. Pascal TRASSARD  
 Membres titulaires : Mme Évelyne BLIN  
 Membres suppléants : M. Jacky DURAND, Martial MOYER, Mmes Évelyne GANDON, Chantal MAUDHUIT, M. Christian FICHEPAIN

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE –

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Bernard PILLEFER  
 Membres élus : Mmes Évelyne BLIN, Chantal MAUDHUIT, Virginie TIGNON  
 M. Éric EXPERTON, Martial MÉNAGE, Martial MOYER  
 Membres nommés : Mmes Jacqueline AUBERT, Françoise CALLUT, Denise DURAND, Marinette HAMEAU, Micheline MÉNAGE  
 M. Marcel GUÉDET

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

#### (C.C.I.D)

Commissaires titulaires : Mme Liliane REBOURS, M. Jacky BRETON, Jean-Yves CORNILLEAUX, Marcel GUÉDET, Alain JAUBRON, Martial MOYER  
 Commissaires suppléants : Mmes Micheline MÉNAGE, Évelyne PROT, Virginie TIGNON  
 M. Daniel DELARUE, Bruno GRANGER, Pascal TRASSARD

### CORRESPONDANT DÉFENSE

Délégué titulaire : M. Philippe LERICHE  
 Délégué suppléant : M. Martial MÉNAGE

### MUSÉE DE LA FONDERIE

Délégué : M. Martial MOYER

### RELATIONS INTER-ASSOCIATIONS

Délégué : M. Éric EXPERTON

### RÉGIE DE RECETTES :

#### Vente de Cartes de pêche :

Régisseur titulaire : Mme Catherine SICOT – Au fil du Loir  
 Régisseurs suppléants : Mme Ginette GARCIA, M. Jacky DURAND

### Marché artisanal :

Régisseur titulaire : M. Jacky DURAND  
 Régisseur suppléant : Mme Céline RICHARD

### Musée de la Fonderie :

Régisseur titulaire : Mme Sophie RAYCH  
 Régisseur suppléant : M. Martial MOYER

## Établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.)

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE FRÉTEVAL/SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE (S.I.A.E.P.)

Délégués titulaires : Mme Angèle AUBÉ  
 M. Éric EXPERTON, Christian FICHEPAIN

### SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDÔMOIS

Délégué Titulaire : M. Jacky DURAND  
 Délégué Suppléant : M. Philippe LERICHE

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LOIR-ET-CHER (S.I.D.E.L.C.)

Délégué communal titulaire : M. Bernard PILLEFER  
 Délégué communal suppléant : M. Éric EXPERTON

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE MORÉE-BRÉVAINVILLE-FRÉTEVAL (S.I.V.O.S)

Délégués : Mmes Carole BARRAULT, Évelyne GANDON, Céline RICHARD  
 M. Bernard PILLEFER

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE

#### LOUIS PASTEUR DE MORÉE

Délégués titulaires : Mme Évelyne GANDON  
 M. Pascal TRASSARD  
 Délégués Suppléants : Mmes Angèle AUBÉ, Virginie TIGNON

### SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS (VALDEM)

Délégué titulaire : M. Martial MÉNAGE  
 Délégué suppléant : M. Philippe LERICHE

### AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 41

Délégué : M. Martial MOYER

### C.N.A.S (COLLÈGE DES ÉLUS)

Déléguée : Virginie TIGNON



## État civil

### LES PEINES

**GUIMBARD Roland, André, Yvon, François**  
décédé le 31 janvier 2019

**COTTEREAU André, Jean, Louis**  
décédé le 7 février 2019

**GIROUARD Patricia, Jacqueline**  
décédée le 28 février 2019

**LOISEAU Gilbert, Henri**  
décédé le 20 avril 2019

**GOUDET Philippe, Henri**  
décédé le 24 juin 2019

**LELLU Mauricette, Fernande, Jacqueline**  
décédée le 3 juillet 2019

**LOISELEUR Jean, Robert**  
décédé le 3 juillet 2019

**WINOGRADOWA Klava**  
décédée le 6 août 2019

**FLUMEAU Solange, Marcelle**  
décédée le 15 août 2019

**LECLERCQ André, Georges, Jean, François**  
décédé le 5 novembre 2019

**CLOP Philippe, Michel**  
décédé le 6 décembre 2019

**LANDIER Geneviève, Rose, Marie**  
décédée le 16 décembre 2019

**VERGER Christian, Paul, Damas**  
décédé le 25 décembre 2019

### LES JOIES

**DESTHOLIÈRES Kéline, Florence, Carole**  
née le 7 janvier 2019

**MOUSSA MASSIALA Soan, Saïd, Christophe**  
né le 14 février 2019

**BOURDAIN Cassandre, Lucy, Margaux, Elyne**  
née le 15 février 2019

**GILBERT Laura, Angélique, Catherine**  
née le 11 avril 2019

**THÉSÉE BUISSON Léana, Christelle, Karine, Gilberte**  
née le 16 avril 2019

**ÉVEZARD Cameron, Alex, Oliver**  
né le 12 mai 2019

**BERNARD Léo, Alex, Maël**  
né le 7 septembre 2019

### LES UNIONS

**SENGES Guillaume, Marie, Jean et ZAHARIA Rares-Ilie,**  
unis le 3 mai 2019

**CARTEREAU Aurélie et GRELIER Anthony, Jean-Bernard,**  
unis le 20 juillet 2019

## Étang de Saint Lubin

L'étang de Saint-Lubin est connu en tant que tel à partir des années 1870. Il est situé sur une ancienne nécropole mérovingienne et l'ancienne commune de Saint-Lubin-des-Prés. Cet espace, situé au nord de la commune, est un lieu de rencontre familiale et de divertissements pour l'ensemble de la population par :

- la pratique de la pêche
- l'inscription au chemin de Compostelle
- l'inscription au Programme Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.
- la richesse de la Faune



### VENTE DE CARTES DE PÊCHE ÉTANG SAINT-LUBIN

Les cartes de pêche à l'étang de Saint Lubin sont en vente  
« **Au Fil du Loir** » 2, rue de l'Etang à Fréteval.

Ouvert les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis  
De 7 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h.  
Le dimanche de 8 h 30 à 12 h 30.

**Tel : 02 54 82 09 40** - E-mail : [aufilduloir@orange.fr](mailto:aufilduloir@orange.fr)

### Prix des cartes jusqu'au 31 décembre 2020 :

la journée	la semaine	la nuit	l'année (de date à date)
4,00 €	9,00 €	6,00 €	44,00 €

## LES OBLIGATIONS DES RIVERAINS EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES ABORDS DE PROPRIÉTÉ EN BOURG ET EN CAMPAGNE

Les haies, les arbres morts (tombés ou risquant de tomber sur la voie), les trottoirs, les accotements doivent être entretenus, et notamment ceux donnant sur les voies publiques. En effet, ils peuvent entraver la bonne visibilité des conducteurs et empêcher la circulation et nuire à la sécurité des piétons. Selon l'article L2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a autorité pour mettre en demeure les propriétaires d'exécuter, à leurs frais, les travaux de remise en état du terrain et de faire procéder d'office aux frais du propriétaire ou de ses ayants droits si les travaux n'ont pas été effectués à la date de la mise en demeure pour des motifs d'environnement.

## BALAYAGE DES CANIVEAUX

**Bien vouloir libérer les places de stationnement afin d'assurer au mieux l'entretien en 2020 : les 13 octobre et 18 décembre.**

## JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE MORÉE

Pensez à vous munir de votre carte de déchetterie délivrée par la mairie.

DÉCHETTERIE DE MORÉE		
Jour	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	De 9 h à 12 h	Fermé
<b>Mardi</b>	Fermé	Fermé
<b>Mercredi</b>	De 9 h à 12 h	De 14 h à 17 h
<b>Jeudi</b>	De 9 h à 12 h	Fermé
<b>Vendredi</b>	De 9 h à 12 h	De 14 h à 17 h 30
<b>Samedi</b>	De 9 h à 12 h	De 14 h à 17 h 30

La déchetterie est fermée les jours fériés et les dimanches. La collecte des ordures ménagères est assurée à Fréteval tous les vendredis matin.

Pour toute question (bac cassé ou disparu, composteurs, gobelets), contactez VALDEM.

**ZAC du Haut des Clos, Allée Camille Vallaux  
41100 VENDOME  
Tél. : 02 54 89 41 17 / [secretariat@valdem.fr](mailto:secretariat@valdem.fr)**

## ARROSAGE DES PLANTATIONS ET DES MASSIFS PAR LES AGENTS TECHNIQUES MUNICIPAUX : EAUX DE RÉCUPÉRATION

L'eau utilisée lors de l'arrosage en été ne provient pas du réseau d'adduction d'eau potable, mais du bassin d'eau filtrée récupérée après lavage des filtres du château d'eau.

## LES ANIMAUX ERRANTS !

Selon le décret n° 2002-1381 du 25 novembre 2002, les animaux errants sont recueillis par les agents municipaux (lorsque les conditions de sécurité sont remplies) et déposés à la SPA de Morée.

Par délibération en date du 31 octobre 2019, le conseil municipal a décidé de fixer des frais auprès des propriétaires identifiés à **80 €** pour chaque intervention.



## QUE FAIRE DE NOS DÉCHETS VERTS ?

Quels sont-ils ?

- L'herbe après tonte de pelouse
- Les feuilles mortes
- Les résidus d'élagage
- Les résidus de taille de haies et arbustes
- Les résidus de débroussaillage
- Les épluchures de fruits et légumes

Vous pouvez les utiliser en paillage ou en compost individuel, ou les déposer à la déchetterie.

**Il est formellement interdit de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin** (article L541-21-1 modifié par la loi n°2020-105 du 10/02/2020, art.88) **sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.**

## BRUITS ET NUISANCES

Les engins et outils à moteur de type tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ou autres travaux nécessitant l'utilisation des engins à moteur ne peuvent être utilisées que :

- le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de : **8 h30 à 12 h et de 14 h à 19h,**
- les samedis de : **9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,**
- les dimanches et jours fériés de : **10 h à 12 h uniquement.**



Selon l'arrêté préfectoral en vigueur du 12 mars 2020 relatif à la prévention et à la lutte contre les bruits de voisinage qui indique « les dispositions concernant les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ».

## INCIVILITÉ, PROPRETÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE

Trop de dégradations sont constatées sur notre commune ! Dépôts sauvages, déjections canines, dégradations des biens publics, etc.

Cela coûte cher à la commune, donc à tous les habitants.



**Soyons tous vigilants et respectueux de notre environnement et la vie n'en sera que plus belle !**



# INFORMATIONS GÉNÉRALES



## ACCUEIL DU PUBLIC

### Mairie de Fréteval

31 rue Louis. et Marie-Louise Tessier  
41160 FRÉTEVAL

**Tél. : 02 54 82 63 52** Fax : 02 54 82 07 15

E-mail : freteval.mairie@wanadoo.fr

Site de la commune [www.freteval.fr](http://www.freteval.fr)

Site de la communauté de communes [www.cphv41.fr](http://www.cphv41.fr)

### LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE :

**Lundi- Mardi-Mercredi-Vendredi de 14 h à 18 h**

**Jeudi Fermé**

**Samedi de 9 h à 12 h**

## LE PERSONNEL

**Directrice des services :** Nathalie Saillard

**Adjoint administratif :** Christophe Capayroux

### Responsable des services techniques :

Jean-Claude Journet

### Services techniques :

Stéphane Blin, Philippe Delcourt, Véronique Loiseleur, Thierry Papon, Sophie Raych.

**Monsieur le Maire peut recevoir sur rendez-vous.**



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### FRÉTEVALLOISES, FRÉTEVALLOIS...

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la population légale étant désormais actualisée tous les ans, vous êtes au nombre de **1 105 habitants** !

### ÉCOLE DE FRÉTEVAL

**Les pré-inscriptions scolaires sont désormais effectuées en mairie.**

Se munir du livret de famille, de la carte d'identité du responsable légal et d'un justificatif de domicile.

### TRÉSOR PUBLIC DE MORÉE

Le centre des finances publiques de Morée est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15.

**Tél. : 02 54 82 60 10**

## DÉLIVRANCE DES PASSEPORTS ET DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Toute personne désirant une carte d'identité et un passeport doit se rendre uniquement dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil biométrique.

En premier, il faut remplir et éditer une pré-demande en ligne sur le site <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

En deuxième, il faut prendre rendez-vous dans une mairie équipée :

- Mairie de Morée **Tél : 02 54 89 15 15**
- Mairie de Oucques **Tél : 02 54 23 11 00**
- Mairie de Vendôme **Tél : 02 54 89 42 00**
- Mairie de Cloyes-Sur-Le Loir **Tél : 02 37 98 53 18**

**Attention :** Les demandes et retraits se font uniquement sur rendez-vous.

### Pour Rappel

Le décret n°2013-1188 du 18 décembre 2013 prévoit que les cartes d'identités délivrées à des majeurs entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prorogées de 5 ans après la fin de validité indiquée au verso. Le renouvellement en cas de perte, vol, modification d'état civil est nécessaire.

### PERMIS DE CONDUIRE ET CARTES GRISES

Les démarches sont à effectuer en ligne via le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://ants.gouv.fr>





## RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE À 16 ANS



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur seizeième anniversaire.

La mairie leur remettra alors une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement (aucun duplicata ne sera délivré). Cette attestation sera réclamée pour une inscription à tout examen ou tout concours (CAP, BEP, permis de conduire, conduite accompagnée).

Les données issues du recensement entraîneront l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le prochain recensement de la population frétevalloise s'effectuera **entre le 21 janvier 2021 et le 20 février 2021**.

Ces informations sont essentielles pour notre collectivité.

Nous vous remercions de bien vouloir réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs.

## PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL DE FRÉTEVAL

Le document du plan de sauvegarde recense les risques relevés et évalués par les services de l'Etat. Dans un souci d'une véritable politique de prévention et d'information, il tente d'apporter des données claires et objectives sur les risques naturels et technologiques qui concernent Fréteval.

Le Plan Communal de Sauvegarde est exécutoire et opposable aux tiers depuis le 30 juin 2013 (arrêté municipal en date du 18 avril 2013, exécutoire le 30 avril 2013). Il a été mis à jour le 9 mars 2017 par la délibération D-Cne/2017-7.

## INFORMATIONS DROITS ET ACCOMPAGNEMENT

### LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT À BLOIS

La Maison de justice et du droit met à votre disposition :

- **un accueil et une information juridique de proximité** dans un quartier éloigné des tribunaux,
- **des acteurs juridiques** puisqu'elle réunit, en un même lieu, différents interlocuteurs pour renseigner anonymement et individuellement les personnes en demande d'information juridique.

Ces intervenants vous renseignent **sur rendez-vous** sur vos droits et vos devoirs, les possibles actions à engager en justice ou les alternatives à l'action judiciaire.

**Maison de justice et du droit : 3 place Bernard Lorjou 41000 Blois**  
**Tél. : 02 54 45 16 16**

### PERMANENCE DU CONCILIATEUR À MORÉE

Une permanence du conciliateur de justice a lieu à la Mairie de Morée tous les derniers lundis matins de chaque mois par Monsieur Daniel Gazal de 9 h à 11 h. **Tél : 02 54 89 15 15**

### ASSISTANTES SOCIALES :

**À la MDCS (Maison Départementale de la Cohésion Sociale)** de Vendôme pour toutes les questions en lien avec les enfants (Protection Maternelle Infantile), l'Insertion professionnelle et sociale (Revenu Solidarité Active) et des difficultés au quotidien. Permanences le 3<sup>e</sup> jeudi du mois sur Rendez-vous 10h30 et 12h00 à la Mairie de Fréteval. Prendre un rendez-vous auprès de la MDCS de Vendôme : 17 Bis Avenue Jean Moulin. **Tél : 02 54 73 43 43**.

### Vivre autonome 41 et le Centre Local d'Information et de Coordination départemental

Le Département a mis en place plusieurs structures dédiées à l'information des personnes âgées et handicapées regroupées dans la plateforme Vivre autonome 41. Ce service permet aux personnes en perte d'autonomie et à leurs proches de bénéficier d'un espace gratuit d'information, de conseil et d'orientation. Toutes les questions y sont abordées : maintien à domicile, accueil familial ou en établissement, droits et aides, loisirs et activités. Permanences le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois sur RDV à la Mairie de Fréteval. Prendre un rendez-vous auprès de Mme Schwentzel au **06 47 61 17 25** et à l'adresse suivante **aniko.schwentzel@departement41.fr**.





## INFORMATIONS SOCIALES & SANTÉ



### L'eau potable est précieuse, économisons-la !

Les bons gestes pour réduire sa facture et protéger la planète



#### Réparer les fuites !

Contrôler ma consommation nocturne. Un robinet qui goutte, c'est un robinet qui coûte !



#### Choisir les bons outils !

M'équiper d'une douchette économe, chasse d'eau double touche, mousseurs



#### Chaque geste compte !

Lave-linge et lave-vaisselle toujours plein en mode éco



#### Laver ma voiture en station de lavage qui recycle l'eau



#### Tondre le gazon à 8 cm !

Pailler, un binage vaut 2 arrosages



#### Utiliser les piscines publiques !

Une piscine privée de 40m<sup>3</sup> c'est un an de consommation d'eau potable pour une personne



#### Pour les collectivités

Détecter, colmater les fuites ! Améliorer votre rendement de réseau d'eau potable



#### Chaque geste compte !

Une douche rapide plutôt qu'un bain Couper l'eau pendant le savonnage



#### Renseignez-vous en mairie !

Pour les restrictions d'usage d'eau potable

[www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr](http://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr)



### REMI TRANSPORT À LA DEMANDE



Ce service a été transféré au Conseil Régional Centre Val de Loire dans le cadre de la Loi NOTRÉ, en 2017.

Son principe est simple : un véhicule vient vous chercher à domicile pour vous conduire à l'une des destinations fixes prédefinies :

Pour tous renseignements, connectez-vous sur le site :

[www.remi-centrevaldeloire.fr](http://www.remi-centrevaldeloire.fr)

Vous pouvez également appeler la **centrale de réservation au 02 18 21 21 63** (prix d'un appel local).



### CABINET D'INFIRMIÈRES À FRÉTEVAL

10 rue du Pont à Fréteval.

**Élodie VASSORT, Angélique BOREL**

Possibilité de soins au cabinet sur rendez-vous au **02 54 82 72 77**.

**Permanence d'une Pédicure -Podologue au cabinet infirmier Madame Carine NEDELEC** sur rendez-vous : **06 76 69 35 89**.



### DÉFIBRILLATEURS

La commune a fait l'acquisition de 4 défibrillateurs dont un à la disposition du public à la Salle des Fêtes, 8 rue du Pont. Ils s'ajoutent à celui déjà en place au bureau de Tabac « Au fil du Loir » subventionné en partie par la commune de Fréteval.



### COLIS DE NOËL POUR LES PERSONNES ÂGÉES

La distribution du colis de Noël du CCAS aux personnes âgées de plus de 70 ans, inscrites sur la liste électorale, sera faite **le samedi 12 décembre 2020** entre 9 h et 12 h.

## ARRIVÉE ET DÉPART DE LA COMMUNE DE FRÉTEVAL

Lors de votre arrivée ou départ de la commune de Fréteval, vous devez impérativement vous présenter à la mairie pour remplir un contrat d'abonnement. Il vous sera demandé votre date d'arrivée ou de départ ainsi que le relevé de compteur d'eau. Pour justifier ces informations, nous vous demanderons une copie de l'état des lieux d'arrivée ou de départ ainsi qu'une photographie du compteur.

Il est très important de nous signaler tout changement.

## RELEVÉ DE COMPTEUR POUR LA FACTURATION D'EAU ET FACTURATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Deux relevés de compteur sont effectués en mars et en septembre. La facturation est établie au vu de ces relevés. RAPPEL : Si vous êtes absents lors du relevé de compteur, vous devez impérativement nous retourner la carte déposée par l'agent de la société SUEZ dans votre boîte à lettre, sinon la facture sera estimée par rapport à vos précédentes consommations.

## SERVICE ASSAINISSEMENT

La facture semestrielle d'assainissement est établie en fonction de la consommation d'eau. Les tarifs sont les suivants : charges fixes : 18 €/semestre, prix du m<sup>3</sup> : 2,10 €/m<sup>3</sup>, redevance due au titre de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne 0,150 €/m<sup>3</sup>.

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour tout renseignement, appeler la Communauté du Perche & Haut Vendômois au 02.54.82.74.91.

## POMPE DE RELEVAGE STATION D'ÉPURATION

### NE JETEZ PAS DANS LES WC :

les lingettes utilisées pour le démaquillage, pour dépoussiérer ou pour nettoyer l'évier de la cuisine, les cotons tiges, les protections hygiéniques, les préservatifs, les couches, les peintures, les substances chimiques, les huiles mécaniques : **ils ne sont pas biodégradables**.

Jetés dans les cuvettes des WC, ils restent dans le réseau d'assainissement plusieurs jours, sans se désagréger et arrivent à la station sous forme de filasse provoquant des dysfonctionnements très importants.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EAUPOTABLE :

Ce syndicat comprend les communes de Fréteval et de Saint-Hilaire-la-Gravelle. Son siège est situé à la Mairie de Fréteval. Un système de chloration est mis en place depuis l'été 2004 et des analyses d'eau sont régulièrement effectuées par les services de la DDASS. Leurs rapports sont affichés en mairie.

À ce sujet, nous vous rappelons que des prélèvements peuvent être réalisés à votre domicile par des techniciens de l'ARS (Agence Régionale de la Santé Centre) avec présentation de leur carte professionnelle. N'hésitez pas à la réclamer !

Les différents paramètres de la facturation d'eau potable applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont les suivants :

■ compteur 15 m <sup>3</sup> - charges fixes	14,40 €
■ compteur 30 m <sup>3</sup> - charges fixes	15,00 €
■ compteur 40 m <sup>3</sup> - charges fixes	15,60 €
■ compteur 60 m <sup>3</sup> - charges fixes	16,20 €
■ prix du m <sup>3</sup> de 0 à 99 999 m <sup>3</sup>	1,30 €

La redevance due au titre de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 0,30 €/m<sup>3</sup>.

Redevance pour remplacement compteur à eau et déplacement pour réouverture : 60 €

Changement de compteur :

■ 15 m <sup>3</sup>	60 €
■ 30 m <sup>3</sup>	100 €

Suite aux élections municipales, de nouveaux délégués syndicaux ont été nommés au sein des communes de Fréteval et de Saint-Hilaire-la-Gravelle.

Le Comité Syndical qui s'est réuni le 22 juillet 2020 à la Mairie de Fréteval a élu son Président et ses vice-présidents :

- Le Président : M. Éric EXPERTON (06 12 62 80 67) commune de Fréteval
- Le Vice-président : M. Denis TABARD commune de Saint-Hilaire-La-Gravelle

Les missions de travaux sur le réseau sont confiées à La société SUEZ, notre prestataire de service.

Le contrat qui nous lie a été conclu le 1<sup>er</sup> février 2019 pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 janvier 2022. Ce contrat est reconductible pour une année, soit le 31 janvier 2023.

Toute réclamation est à adresser au SIAEP Fréteval-Saint-Hilaire-la-Gravelle dont le siège social se situe à la mairie de Fréteval – 31 rue Louis et Marie-Louise Tessier – 41160 FRETEVAL – tel 02.54.82.63.52.

Secrétaire en charge du SIAEP et de l'assainissement : Nathalie SAILLARD.

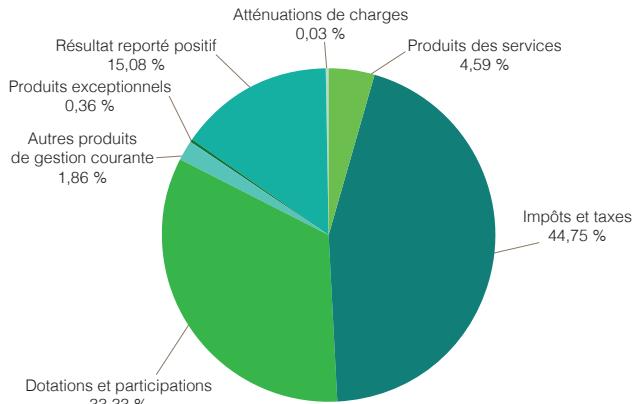
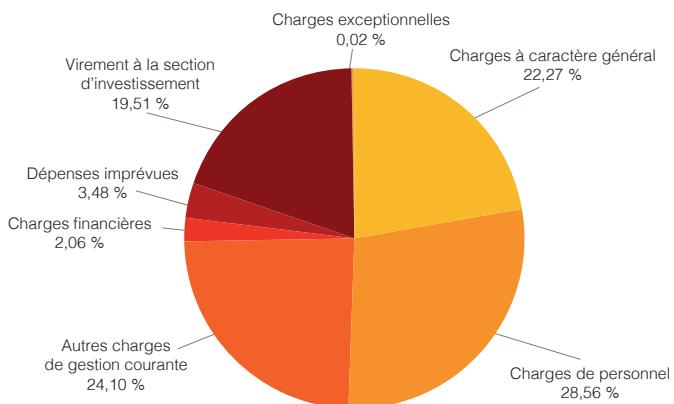
Le numéro d'urgence en cas d'incident sur le réseau et avant compteur en dehors des heures d'ouverture de la mairie est le suivant : **09 77 40 11 29**.



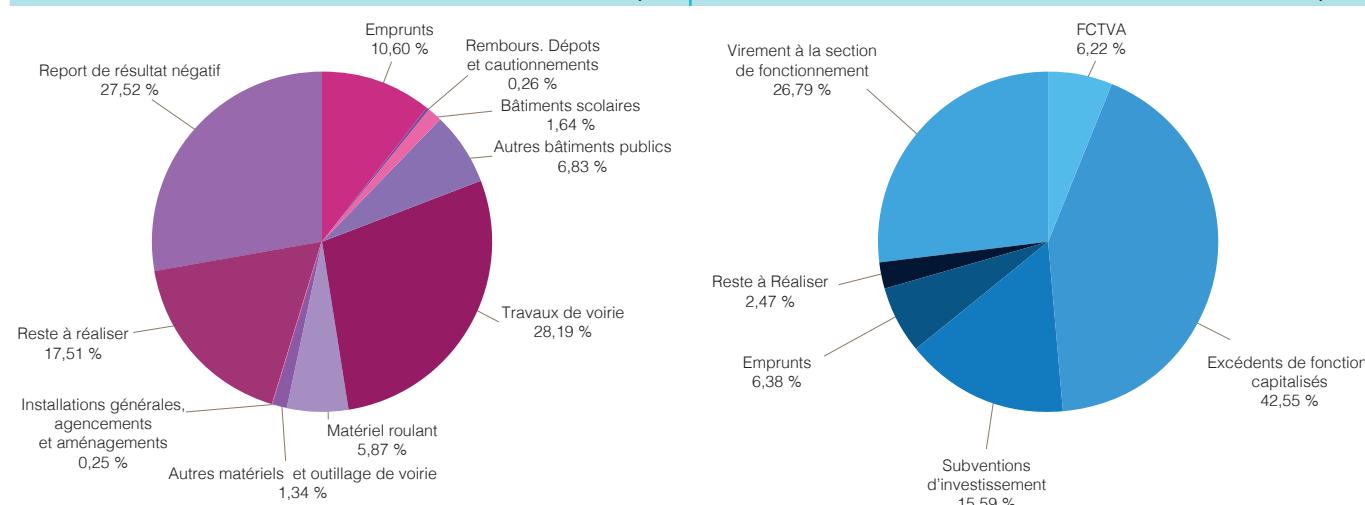


# Budget 2020 Commune

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	191 763,03 €	Produits des services	39 527,00 €
Charges de personnel	245 969,00 €	Impôts et taxes	385 375,33 €
Autres charges de gestion courante	207 577,26 €	Dotations et participations	287 025,00 €
Charges financières	17 707,35 €	Autres produits de gestion courante	16 000,00 €
Dépenses imprévues	30 000,00 €	Produits exceptionnels	3 119,06 €
Virement à la section d'investissement	168 000,00 €	Résultat reporté positif	129 878,62 €
Charges exceptionnelles	200,00 €	Atténuations de charges	291,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>861 216,64 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>861 216,64 €</b>



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Emprunts	66 480,69 €	FCTVA	39 000,00 €
Rembours. Dépôts et cautionnements	1 658,08 €	Excédents de fonction. Capitalisés	266 808,40 €
Bâtiments scolaires	10 270,98 €	Subventions d'investissement	97 765,58 €
Autres bâtiments publics	42 803,42 €	Emprunts	40 000,00 €
Travaux de voirie	176 772,41 €	Reste à Réaliser	15 516,00 €
Matériel roulant	36 840,00 €	Virement à la section de fonctionnement	168 000,00 €
Autres matériels et outillage de voirie	8 380,00 €		
Installations générales, agencements et aménagements	1 560,00 €		
Reste à réaliser	109 773,87 €		
Report de résultat négatif	172 550,53 €		
<b>TOTAL</b>	<b>627 089,98 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>627 089,98 €</b>



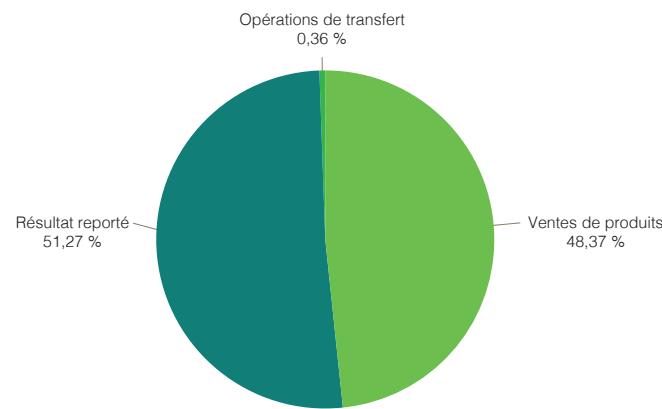
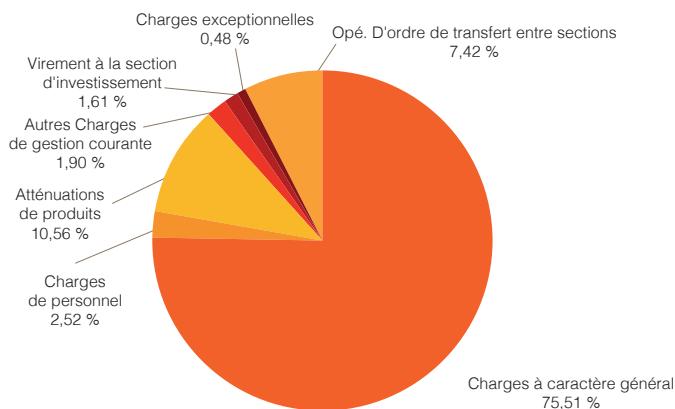
## Emprunts de la Commune arrêtés au 31 décembre 2019

OBJET DU CRÉDIT	MONTANT	DATE D'ACQUISITION	DATE DE FIN	CAPITAL RESTANT DÛ
Divers commune	125 000,00 €	12/12/2013	20/12/2023	54 126,98 €
Lotissement les Rasfaux	195 000,00 €	28/07/2005	25/02/2025	71 987,75 €
Mairie accessibilité et extension	85 000,00 €	24/12/2010	24/12/2020	9 671,53 €
Restaurant scolaire	55 190,88 €	25/01/2009	25/01/2023	19 706,41 €
Restaurant scolaire	300 000,00 €	04/01/2008	25/01/2028	169 515,93 €
Refonte groupe scolaire	200 000,00 €	02/04/2013	02/04/2028	132 008,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>960 190,88 €</b>			<b>457 016,96 €</b>

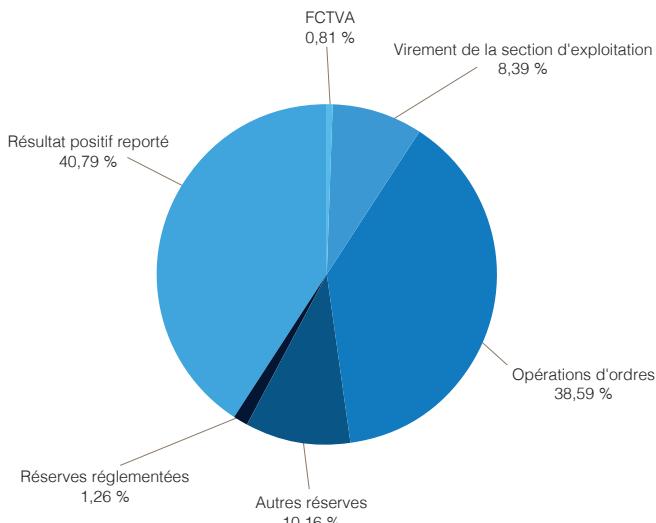
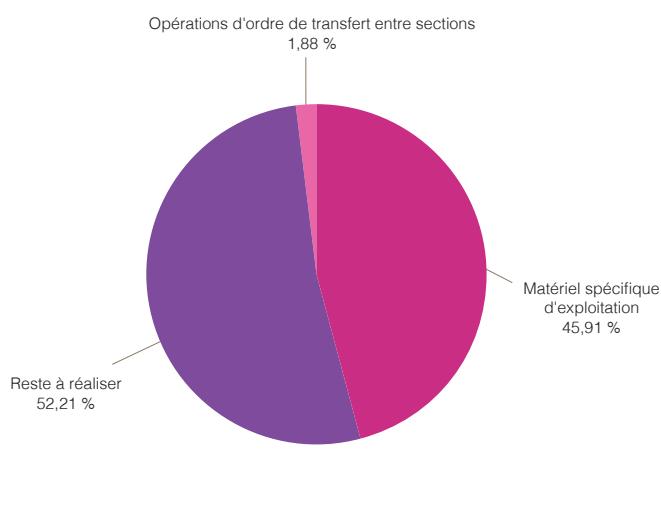


# Budget 2020 SIAEP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	234 152,19 €	Ventes de produits	150 000,00 €
Chargés de personnel	7 800,00 €	Résultat reporté	158 983,48 €
Atténuations de produits	32 750,00 €	Opérations de transfert	1 122,00 €
Autres Charges de gestion courante	5 890,00 €		
Virement à la section d'investissement	5 001,54 €		
Charges exceptionnelles	1 500,00 €		
Opé. D'ordre de transfert entre sections	23 011,75 €		
<b>TOTAL</b>	<b>310 105,48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>310 105,48 €</b>



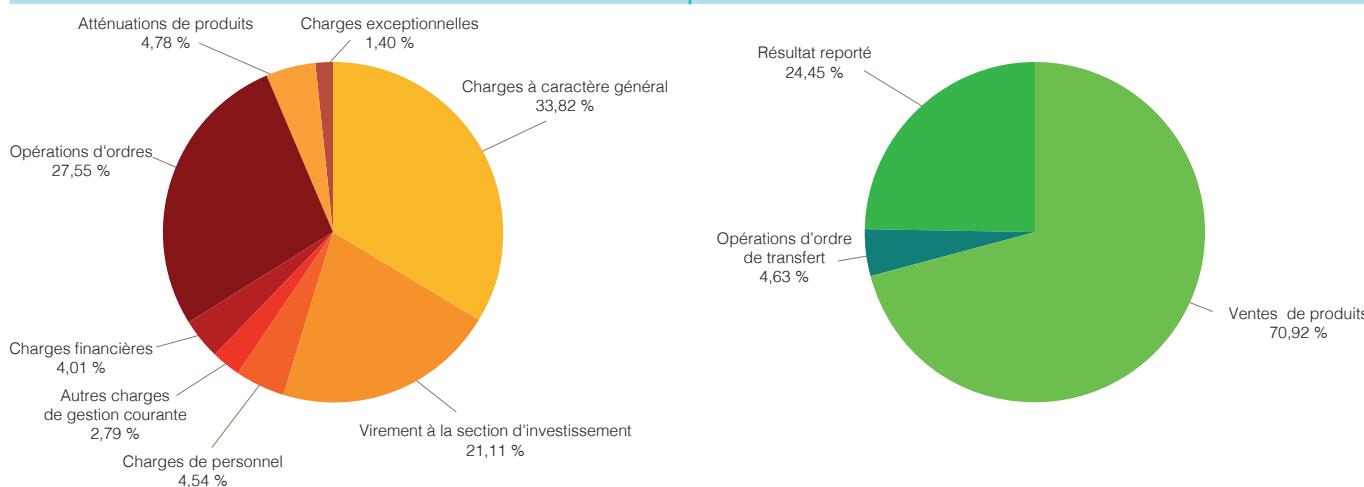
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel spécifique d'exploitation	27 374,29 €	1- FCTVA	483,00 €
Reste à réaliser	31 131,95 €	2- Virement de la section d'exploitation	5 001,54 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 122,00 €	3- Opérations d'ordres	23 011,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 628,24 €</b>	4- Autres réserves	6 059,95 €
		5- Réserves réglementées	750,00 €
		6- Résultat positif reporté	24 322,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>59 628,24 €</b>



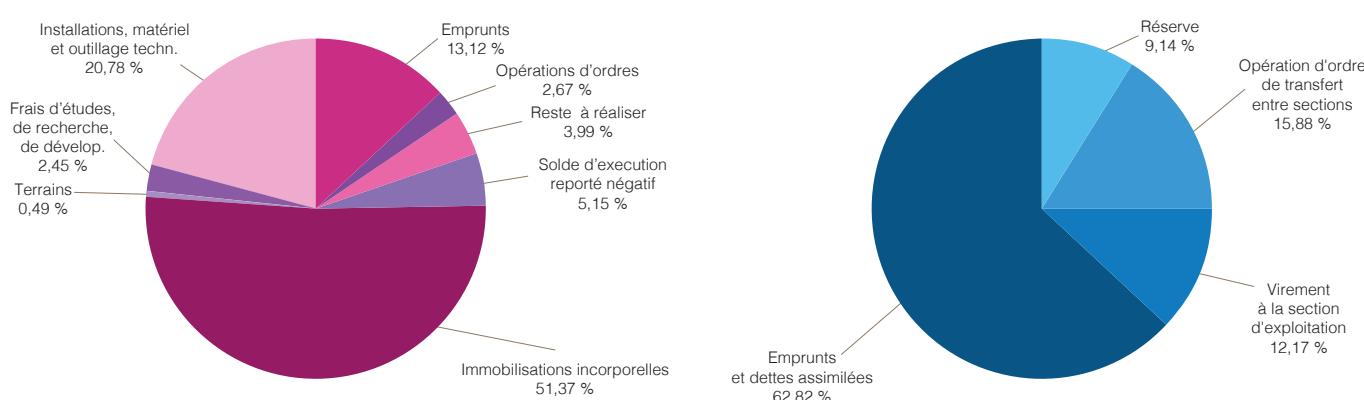


# Budget 2020 Assainissement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	48 400,53 €	Ventes de produits	101 500,00 €
Virement à la section d'investissement	30 218,00 €	Opérations d'ordre de transfert	6 619,47 €
Charges de personnel	6 500,00 €	Résultat reporté	34 997,85 €
Autres charges de gestion courante	4 000,00 €		
Charges financières	5 739,79 €		
Opération d'ordres	39 424,00 €		
Atténuations de produits	6 835,00 €		
Charges exceptionnelles	2 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>143 117,32 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>143 117,32 €</b>



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Emprunts	32 572,21 €	Réserve	22 685,15 €
Opérations d'ordres	6 619,47 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	39 424,00 €
Reste à réaliser	9 900,00 €	Virement à la section d'exploitation	30 218,00 €
Solde d'exécution reporté négatif	12 785,15 €	Emprunts et dettes assimilées	156 000,00 €
Immobilisations incorporelles	127 561,86 €		
Terrains	1 205,66 €		
Frais d'études, de recherche, de dévelop.	6 082,80 €		
Installations, matériel et outillage techn.	51 600,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>248 327,15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>248 327,15 €</b>



## Emprunts Assainissement arrêtés au 31 décembre 2019

OBJET DU CRÉDIT	MONTANT	DATE D'ACQUISITION	DATE DE FIN	CAPITAL RESTANT DÜ
Divers	30 489,80 €	01/06/2001	01/03/2021	1 905,80 €
Travaux	95 000,00 €	01/09/2004	25/09/2024	30 551,73 €
Divers	170 000,00 €	27/12/2006	25/12/2021	28 638,31 €
Le Plessis canalisation	130 000,00 €	04/01/2008	25/01/2028	73 456,98 €
Travaux en 2012	40 000,00 €	21/12/2011	16/01/2022	13 571,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>465 489,80 €</b>			<b>148 124,70 €</b>



# La CPHV

Madame, Monsieur,

Comme de coutume, je me réjouis de cette opportunité qui nous est offerte de revenir sur les principales réalisations de notre Communauté au cours de ces douze derniers mois.

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal

2019 aurait dû voir l'achèvement du processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cependant, après que le conseil communautaire ait arrêté un projet de PLUi en avril 2019 reflétant l'ambition de la CPHV pour son territoire, ce projet a été rejeté par les services de l'Etat et la Commission Départementale de Préservation des Espaces, Agricoles et Forestiers.

En conséquence, un nouveau projet de PLUi, tenant compte des observations qui ont été faites à la CPHV, sera arrêté au cours de l'année 2020 avant d'être soumis à chaque conseil municipal puis mis en enquête publique dans toutes les mairies et au siège de la CPHV. Chaque administré pourra ainsi prendre connaissance de ce projet de PLUi et soumettre ses remarques éventuelles, avant son adoption définitive.

Dès qu'il sera approuvé, le PLUi constituera le cadre de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclarations préalables...) pour tous les demandeurs (particuliers, entreprises, administrations...).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée au PLUi de notre site internet [www.cphv41.fr](http://www.cphv41.fr).



## GEMAPI / Gestion du Loir

Des travaux ont dû être engagés urgemment sur l'ouvrage hydraulique de Courcelles à Fréteval, les câbles de l'ouvrage hydraulique étant usés et menaçant de se rompre, entraînant un risque d'inondation sur la commune. Le coût de l'opération s'établit à **106 124,00 € HT**.

## Parc d'activités La Varenne à Morée

Engagés en juillet 2018, les travaux d'aménagement du secteur 3 du Parc d'activités La Varenne à Morée se sont achevés au cours de l'année 2019. La zone viabilisée, d'une surface de 4,8 hectares, permettra de répondre aux porteurs de projets économiques souhaitant s'installer sur le territoire.



## Développement économique

Dans le cadre des aides au développement économique, la Communauté du Perche & Haut Vendômois a subventionné l'installation d'une pompe à carburants à Droué pour un montant de **29 222,00 €** versé à la société MTA, en complément d'une contribution financière équivalente de la commune.

La station-carburants fonctionne depuis le mois d'août dernier sur la zone d'activité La Moussière.

## Gestion des ordures ménagères

Les habitants des communes de Bouffry, La Chapelle-Vicomtesse, Chauvigny-du-Perche, Droué, La Fontenelle, Le Poislay, Ruan-sur-Egvonne seront rattachés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au syndicat de traitement des ordures ménagères SYVALORM Loir-et-Sarthe, issu de la fusion du SICTOM de Montoire – La Chartre avec le SMIRGEOMES.

### Pour tout renseignement concernant la gestion de vos déchets:

**SYVALORM Loir-et-Sarthe**

**11 rue Henri Maubert 72110 Saint-Calais**

**02 43 35 86 05**

### Pour les autres communes :

**SICTOM Châteaudun :**

**29 rue Louis Appert 28200 Châteaudun**

**02 37 45 61 55**

**VAL DEM Allée Camille Vallaut**

**41100 Vendôme • 02 54 89 41 17**

## école de musique intercommunale du Perche & Haut Vendômois



Suite au succès constaté par la première saison d'activité de l'antenne frétevaloise de l'école de musique intercommunale, la CPHV a décidé d'engager les travaux pour son installation définitive dans les locaux de l'ancienne fonderie Place Pierre Genevée, à proximité de la Médiathèque. Le montant des marchés de travaux, avec avenant, s'élève à **170 553,05 €**. Ce nouvel équipement est utilisable dès le mois de janvier 2020. Il comprend deux salles, une au rez-de-chaussée pour les cours ordinaires et une autre à l'étage pour les cours de solfège, permettant ainsi au professeur d'accueillir nos usagers dans les meilleures conditions. Tous les cours affichent actuellement complets, mais n'hésitez pas à contacter notre secrétariat au 02 54 82 74 91 pour obtenir des renseignements complémentaires.

Je vous rappelle également que notre établissement de Droué continue de proposer avec le même engouement des cours de musique et de chant à nos administrés du Nord de l'intercommunalité. La CPHV a aussi fait l'acquisition d'un piano et d'un clavier supplémentaires pour les deux écoles.

**Alain BOURGEOIS,  
Président de la Communauté  
du Perche & Haut Vendômois**

# Le Château des Énigmes

3H de Jeux-Aventures !

à FRÉTEVAL (41)

NOUVEAU PARCOURS

Willy et la quête du Chevalier

à 1h15 de Tours, Orléans et Chartres

chateau-enigmes.com - 02 54 77 24 84

## 1<sup>er</sup> Escape Game en Loir & Cher

# ESCAPE CASTLE 41

LE CHATEAU DES ENIGMES

Venez découvrir ce nouveau concept de divertissement :

2 salles, 2 scénarios

Un grand jeu d'évasion en temps réel, à vivre en équipe, ou vous n'aurez que 60 min. pour sortir en résolvant des énigmes complexes et ludiques

Y parviendrez vous?

60 MIN DE DEFIS

A PARTIR DE 18 € / PERS

DE 2 A 6 JOUEURS

A PARTIR DE 6 ANS

Information & réservation  
escape-games-41.com  
tel : 02 54 77 24 84

Le Château des Énigmes 41160 Fréteval

## Musée de la Fonderie Fréteval

Gratuit !

Trois siècles d'histoire, de labours et d'aventures humaines ...

Plongez-vous au cœur du patrimoine industriel de Fréteval.

Ouvert du 1er samedi de Mai au dernier d'Octobre  
le mercredi de 14h30 à 17h00  
le samedi de 14h30 à 17h30

Ouverture pour les groupes sur rendez-vous.

02.54.82.63.52  
02.54.82.35.01  
freteval.mairie@wanadoo.fr

Place Pierre Genevée  
41160 Fréteval

www.freteval.fr

Réalisation : OTIPHIV  
Crédit photo : Vendôme Tourisme  
Impression : JGC 41 ST-OUEN

